

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 123/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET
FINANCEMENT DES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS
L'ATTENTE DE L'ADOPTION
DU BUDGET 2022.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK - M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial aux finances,

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite des quarts de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif de l'année 2022 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril prochain.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il sera proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à éventuellement engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite des crédits suivants (il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2022, lors de son adoption).

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ces affectations suivant le détail figurant dans les
tableaux ci-annexés.

Budget Ville	:	251 906.89 €
Budget annexe Eau	:	116 514.31 €
Budget annexe des Forêts	:	36 750.00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2022
Chapitres 21, 21 et 23

BUDGET COMMUNE DE BACCARAT
(Dépense - Section Investissement)

Chap./Articles	Désignation	BUDGET 2021	25% BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	286 400	71 600
2031	Frais d'études	285 400	71 350
2033	Frais d'insertion	1000	250
2051	Concessions et droits similaires	0	0
21	Immobilisations corporelles	721 227.54	180 306.89
2117	Bois et forêts	0	0
2118	Autres terrains	135 627.54	33 906.89
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0	0
21312	Bâtiments scolaires	54 500	13 625
21316	Equipements du cimetière	12 000	3 000
21318	Autres bâtiments publics	30 000	7 500
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	0	0
2151	Réseaux de voirie	333 500	83 375
2152	Installations de voirie	25 000	6 250
21534	Réseaux d'électrification	0	0
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	35 000	8 750
2182	Matériel de transport	600	150
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	40 000	10 000
2184	Mobilier	10 000	2 500
2188	Autres immobilisations corporelles	45 000	11 250
Total général :		1 007 627.54	251 906.89

BUDGET BACCARAT – EAU
(Dépenses section d'investissement)

Chap./ Articles	Désignation	BUDGET 2021	25 % BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	30 000	7 500
2033	Frais d'insertion	30 000	7 500
21	Immobilisations corporelles	436 057.24	109 014.31
21561	Service de distribution d'eau	432 057.24	108 014.31
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000	750
2188	Autres	1 000	250
	Total général	466 057.24	116 514.31

BUDGET ANNEXE FORETS COMMUNALES
(Dépense - Section Investissement)

Chap./Articles	Désignation	BUDGET 2021	25 % BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500
2031	Frais d'études	10 000,00	2 500
21	Immobilisations corporelles	137 000	34 250
2117	Bois et forêts	137 000	34 250
TOTAL GENERAL		147 000	36 750

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 124/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**MODIFICATION DU PLAFOND
DE LA CARTE BLEUE DE LA
VILLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme
HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

7. finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux
finances,

Vu l'**avis favorable** de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plafond annuel de la Carte Bleue de
la Ville, lequel passera de 20.000€ à 40.000€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant
avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 125/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET VILLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN –
Mme VAUDEVILLE – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –
Mme TIHA – M. MOUGIN – M. THIRIET – Mme MARCELLOT –
M. COUDRAY – Mme LAURENT – Mme COSSART – Mme CAREL –
M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR –
M. VANOT – M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK –
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux finances.

Afin de procéder au paiement des dernières factures (forte hausse des produits d'entretien suite au COVID, combustible et prise en compte des travaux en régie) ;

- Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la modification suivante :

Dépenses de Fonctionnement :

60612 « Electricité »	+ 20 000€
6574 « Subventions »	- 20 000€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 126/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION
PLAN REGIONAL DE SOUTIEN
DES COLLECTIVITES AUX
USAGES NUMERIQUES –
VIDEOPROTECTION.
EXTENSION DU RESEAU DE
CAMERAS DE
VIDEOPROTECTION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN –
Mme VAUDEVILLE – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –
Mme TIHA – M. MOUGIN – M. THIRIET – Mme MARCELLOT –
M. COUDRAY – Mme LAURENT – Mme COSSART – Mme CAREL –
M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR –
M. VANOT – M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK –
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN –
Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux
finances,

La commune de Baccarat a mis en place en 2016 un système de
vidéoprotection afin de protéger les personnes et les biens. Ces 29
caméras actuellement installées sur le territoire communal ont ainsi
permis de veiller à la sécurité publique et de répondre à des
réquisitions du Procureur de la République par les forces de l'ordre ;
facilitant la résolution d'enquêtes.

Il convient aujourd'hui d'optimiser pleinement le système en place par
l'acquisition et l'installation de 9 nouvelles caméras : six caméras
pour couvrir les entrées/sorties de ville, deux caméras placées à des
carrefours stratégiques et une caméra au sein de l'Hôtel de ville (à
l'accueil) permettant de prévenir tout danger ou incident à l'unique
entrée publique du bâtiment.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 45 057 € HT il est proposé
de solliciter le soutien de la Région Grand Est, dans le cadre du plan
régional de soutien des collectivités aux usages numériques –
vidéoprotection, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Acquisition et mise en service de neuf caméras de vidéoprotection	45 057.00	REGION GRAND EST (30%)	13 517.10
		AUTOFINANCEMENT (70%)	31 539.90
TOTAL	45 057.00		45 057.00

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection, pour un montant estimé à 45 057.00 € HT ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dépenses relatives à ce projet seront imputées à l'article 2188, section d'investissement du budget communal ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à la Région Grand Est, à hauteur de 30% du projet, soit 13 517.00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 127/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**JURIDIQUE :
PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL
D'ACCORD.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK - M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite à un incident ruelle de la Paroisse, la Commune s'est retrouvée en litige avec l'auteur des faits et son assurance. En effet, ce dernier a refusé dans un premier temps d'indemniser la Commune de son préjudice. La Ville a décidé de porter cette affaire devant la justice et une expertise a eu lieu. Cette dernière donnant raison à la Commune.

- Considérant que l'auteur des faits sur les conseils de son avocat, propose à la Commune un protocole transactionnel d'accord couvrant l'intégralité des réparations et des frais afférents soit 40 930€ TTC.
- Considérant que la Commune renoncera par la suite à toute action contre l'auteur des faits.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole d'accord.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 128/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**ACTUALISATION DES TARIFS
ET DU REGLEMENT DE LA
FETE PATRONALE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Isabelle CHASSAIN, Adjointe déléguée aux fêtes et manifestations,

- Considérant que le règlement de la Fête foraine date des années 90' et que ce dernier n'est plus en conformité avec les évolutions législatives qui ont pu avoir lieu ;
- Considérant que l'actualisation du document a également été l'occasion de se pencher sur les tarifs appliqués et de les mettre en adéquation avec les frais engagés par la Commune.
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 - **APPROUVE** la modification du règlement de la fête patronale tel qu'il est joint en annexe ;
 - **APPROUVE** les tarifs de la fête patronale applicables au 1^{er} Janvier 2022 :
 - Droit de place pour les métiers de plus de 100 m² = 1.40 € le m² au lieu de 1.30 €
 - Droit de place pour les métiers de moins de 100 m² = 1.70 € le m² au lieu de 1.60 €
Avec un minimum de 16.00 € l'emplacement.
 - Abandon du forfait eau de 21.00 €, des droits d'emplacement des caravanes de 6.50 € et des poids lourds de 7.50 € pour un forfait général incluant les dépenses d'eau et assainissement, gestion des déchets, le temps passé des agents et la fourniture de matériel de la collectivité de 30.00 € par installation (métiers et caravanes).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 129/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

TARIFS MUNICIPAUX 2022.

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme
HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Madame Isabelle CHASSAIN, Adjointe déléguée aux fêtes et
manifestations,

- Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
- **DECIDE** de reconduire les tarifs communaux 2021 pour l'année
2022, sans majoration, excepté pour les tarifs de la fête patronale
comme étudié au point précédent.
- **DECIDE**, conformément à la loi de finances 2021 qui prévoit la
suppression de la taxe d'inhumation dans les cimetières, d'abroger
les tarifs suivants :
 - Taxe d'inhumation : 50 €
 - Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

(Tableaux des tarifs joints en annexe)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2021	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2022
DROITS DE PLACE			
Petits cirques de plein air	155,00 €	12/12/2016	155,00 €
Ménagerie, supplément	105,00 €	12/12/2016	105,00 €
FÊTE PATRONALE			
Prix du m ² tous établissements	1,60 €	12/12/2016	1,70 €
Prix du M ² au-delà de 100 m ²	1,30 €	12/12/2016	1,40 €
Minimum de perception - Droit de place	16,00 €	12/12/2016	16,00 €
Par voiture de ménage ou caravane	6,50 €	12/12/2016	Supprimé
Par véhicule lourd	7,50 €	12/12/2016	Supprimé
Forfait eau-assainissement (par branchement)	21,00 €	12/12/2016	30,00 €
MARCHÉ HEBDOMADAIRE (le ml)			
Pour les abonnés	0,70 €	12/12/2016	0,70 €
Pour les non-abonnés	1,50 €	12/12/2016	1,50 €
Minimum de perception (de 0 à 6 mètres)	5,00 €	12/12/2016	5,00 €
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES			
Camion d'outillage	150,00 €	12/12/2016	150,00 €
Vente ambulante (pizza, poissonnerie...)			
Tarif journalier non divisible par demi-journée	100,00 €	12/12/2016	100,00 €
Abonnement trimestriel	500,00 €	12/12/2016	500,00 €
TERRASSE ET ÉTALAGE (le m²)			
Droits de terrasse CAFÉS et RESTAURANTS	9,00 €	12/12/2016	9,00 €
WC PUBLICS - Rue Gal Rouvillois			
	0,20 €	12/12/2016	0,20 €
CIMETIÈRE BACCARAT			
Trentenaires	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Cinquantenaires	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
CIMETIÈRE BADMENIL			
Trentenaires	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Cinquantenaires	300,00 €	12/12/2016	300,00 €

TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2021	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2022
COLUMBARIUM - case de 4 urnes			
Concession 30 ans	1 000,00 €	12/12/2016	1 000,00 €
Concession 50 ans	1 500,00 €	12/12/2016	1 500,00 €
CONCESSIONS CINÉRAIRES BACCARAT (4 urnes maxi.)			
Pour une durée de 30 ans	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
CONCESSIONS CINÉRAIRES BADMENIL (4 cases maxi.)			
Pour une durée de 30 ans	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
OCCUPATION DU CAVEAU PROVISOIRE			
Par jour pour la première semaine	1,00 €	27/06/2016	1,00 €
par jour pour la deuxième semaine	2,00 €	27/06/2016	2,00 €
par jour pour la troisième semaine	4,00 €	27/06/2016	4,00 €
par jour au-delà	10,00 €	27/06/2016	10,00 €
TAXES CIMETIERE			
Taxe d'inhumation	50,00 €	29/01/2018	Supprimé
Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	50,00 €	29/01/2018	Supprimé
VACATIONS FUNÉRAIRES			
Vacations funéraires	25,00 €	12/12/2016	25,00 €
PRÊT DE MATÉRIEL			
TENTES LASER (CHAPITEAUX)			
Particuliers (par week-end) BACCARAT	50,00 €	12/12/2016	50,00 €
Particulier (par week-end) HORS BACCARAT	100,00 €	12/12/2016	100,00 €
Cauton	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Associations (par week-end) BACCARAT	GRATUIT	12/12/2016	GRATUIT
Associations (par week-end) HORS BACCARAT	50,00 €	12/12/2016	50,00 €
Cauton	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Grand Podium couvert (Associations Baccarat)	GRATUIT	12/12/2016	GRATUIT

TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2021	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2022
PRÊT DE MATERIEL (SUITE)			
Grand Podium couvert (Associations hors Baccarat)	600,00 €	12/12/2016	600,00 €
Plancher (hors Baccarat)	500,00 €	12/12/2016	500,00 €
Podium mobile 7,22 X 5,92 ml			
Surface 43 m² - Unité de location : U/jour	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
Plancher mobile (6 éléments 2 X 1 ml)			
Surface 12 m² - Unité de location : M²/jour	1,00 €	12/12/2016	1,00 €
Transport (kilomètre)	1,00 €	12/12/2016	1,00 €
Main d'œuvre	23,00 €	12/12/2016	23,00 €
LOCATION ESPACE LOISIRS			
Grande salle (bachamois) - forfait	50,00 €	12/12/2016	50,00 €
non bachamois	150,00 €	12/12/2016	150,00 €
EXPOSITIONS			
Vente d'affiches	5,00 €	12/12/2016	5,00 €
Vente de catalogues	10,00 €	12/12/2016	10,00 €
DIVERS			
Vente affiches sur le thème de Baccarat éditées par l'Imagerie d'Epinal	20,00 €	12/12/2016	20,00 €
Vente Livre "Baccarat Une Ville -Terre de Cristal"	63,30 €	20/05/2019	63,30 €
VIDEO			
Prestation de montage vidéo ou de films promotionnels	15,00 € / heure	12/12/2016	15,00 € / HEURE
SERVICES TECHNIQUES			
Tarif des prestations assurées par la ville destinées à d'autres collectivités territoriales	45,00 € / heure	12/12/2016	45,00 € / heure
Facturation enlèvement des ordures ménagères par le GIR (Groupe d'Intervention Rapide)	27,00€/heure	11/04/2018	27,00 € / heure

TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2021	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2022
REGIE PUBLICITAIRE - INSERTIONS ENCARTS DANS LE MAGAZINE "TRAIT D'UNION"			
Prix de la demi-page (18 L X 13 cm H)	160,00 €	25/01/2021	160,00 €
Prix du 1/16ème de page (8,5 cm L X 3 cm H)	25,00 €	25/01/2021	25,00 €
Prix du 1/8 de page (8,5 cm L X 6,5 cm H)	50,00 €	25/01/2021	50,00 €
Prix du 1/4 de page vertical (9 cm L x 13 cm H)	90,00 €	25/01/2021	90,00 €
Prix du 1/4 de page horizontal (18 cm L X 6,5cm H)	90,00 €	25/01/2021	90,00 €
Prix Pleine page (18 cm L x 27 cm H)	300,00 €	25/01/2021	300,00 €
PHOTOCOPIES ECOLES			
Copie noir (l'unité TTC)	0,025 €	30/05/2016	0,025 €
Copie couleur (l'unité TTC)	0,050 €	30/05/2016	0,050 €
LOCATION VEHICULES DE SERVICE			
Prix au kilomètre	0,30 €	24/06/2019	0,30 €

TARIFS - SALLE DES FETES

ANNÉE 2021/2022		ASSOCIATIONS LOCALES 1ère utilisation (Année civile)	ASSOCIATIONS LOCALES 2ème utilisation (Année civile)	PARTICULIERS LOCAL	PARTICULIERS EXT ASSOC EXT	PERSONNEL COMMUNAL	COMMERCE EXTERIEUR	COMMERCE LOCAL	WEEK-END EXT (MARIAGE)	WEEK-END LOCAL (MARIAGE)
Grande salle + bar + cuisine + salle de réunion		0 €	126 €	253 €	484 €	127 €	1 180 €	872 €	602 €	314 €
Location : assiettes + couverts + verres		15€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50
Location : verres ou assiettes		8€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50
Chauffage + Electricité (forfait)		127 €	158 €	158 €	158 €	79 €	158 €	158 €	205 €	205 €
Caution 300 € Perte de clé : 2500€ Nous vous rappelons que toutes dégradations ou casse seront facturées au locataire										

ARTICLES	Quantité	TARIFS AU 1er JANVIER 2021	TARIFS AU 1er JANVIER 2022
Assiettes plates 24.5 cm	1	4,00 €	4,00 €
Assiettes plates 19 cm	1	4,00 €	4,00 €
Assiettes creuses	1	4,00 €	4,00 €
Tasses à café	1	2,00 €	2,00 €
Soucoupes à café	1	2,00 €	2,00 €
Verres à eau 24 cl	1	2,00 €	2,00 €
Verres à vin 19 cl	1	2,00 €	2,00 €
Flûtes	1	3,00 €	3,00 €
Fourchettes de table	1	2,00 €	2,00 €
Cuillères de table	1	2,00 €	2,00 €
Cuillères à café	1	2,00 €	2,00 €
Couteaux inox	1	3,00 €	3,00 €
Cuillères à dessert	1	2,00 €	2,00 €
Compotiers tressés 13 cl	1	2,00 €	2,00 €
Saladiers blancs	1	6,00 €	6,00 €
Brocs bistrot 100 cl	1	4,00 €	4,00 €
Corbeilles ovales	1	6,00 €	6,00 €
Plats ovales	1	5,00 €	5,00 €
Plats à poisson	1	40,00 €	40,00 €
Plats à gratin	1	5,00 €	5,00 €
Tire-Bouchon comptoir	1	200,00 €	200,00 €
Plateaux de service	1	9,00 €	9,00 €
Seaux à champagne	1	16,00 €	16,00 €
Percolateur 180 tasses	1	450,00 €	450,00 €
Tire-bouchon limonadier	1	10,00 €	10,00 €
Tables rectangulaires	1	300,00 €	300,00 €
Tables carrées	1	300,00 €	300,00 €
Tables rondes	1	300,00 €	300,00 €
Grille FOUR	1	50,00 €	50,00 €
Plaque FOUR	1	50,00 €	50,00 €
Chaises	1	100,00 €	100,00 €
Bac inox	1	25,00 €	25,00 €
Salière	1	2,00 €	2,00 €
Poivrière	1	2,00 €	2,00 €
Chariot service GM inox	1	275,00 €	275,00 €

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 130/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**CONVENTION POUR
ATTRIBUTION DE
SUBVENTION POUR L'ANNEE
2022 A L'ECOLE DE MUSIQUE
ET DE CHANT DE BACCARAT
(EMCB).**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme
HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.5.1 Subvention supérieure à 23.000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux
finances.

- Considérant que le fonctionnement de l'école de Musique et de
Chant de BACCARAT nécessite l'attribution d'une subvention
municipale.

Par délibération N°122/2020 du 14 décembre 2020, la Commune a
versé la somme de 50.000 euros à cette association pour l'année
2021.

Pour l'année 2022, il est proposé d'attribuer une subvention du même
montant.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **50.000€** à l'Ecole de
Musique et de Chant de Baccarat pour l'année 2022 ;
- **DIT** que cette subvention sera versée semestriellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de
partenariat avec l'EMCB pour l'attribution d'une subvention d'un
montant supérieur à 23.000 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 131/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT – MISE A
JOUR DU TABLEAU DE
CLASSEMENT DES VOIES
COMMUNALES .**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN – Mme VAUDEVILLE – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA – M. MOUGIN – M. THIRIET – Mme MARCELLOT – M. COUDRAY – Mme LAURENT – Mme COSSART – Mme CAREL – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT – M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux finances,

- Considérant que le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), compris dans la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) versée aux collectivités, fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
 - Vu la délibération n°89/2016, par laquelle Conseil Municipal a arrêté le linéaire de la voirie communale à 25 015 mètres.
 - Considérant la création d'une nouvelle voie communale « rue du Pré Colombier » modifiant le linéaire de voirie au 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries classées dans le domaine public communal.
- Ainsi pour l'année 2020, le linéaire de voirie communale s'établit désormais à 25 222 mètres linéaires.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau de classement de la voirie communale mis à jour tel qu'il est annexé au présent rapport ;
- **ARRETE** par voie de conséquence le linéaire de la voirie communale à **25 222 mètres linéaires** (en augmentation de 207 mètres par rapport au dernier linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 132/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**RECONDUCTION MISE A
DISPOSITION DE DEUX
AGENTS AUPRES DU SIVOM
DES VALLEES DU CRISTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, adjointe déléguée aux ressources humaines,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler les mises à disposition de personnel communal auprès du SIVOM DES VALLEES DU CRISTAL, à savoir :

- Un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour une période de 6 mois à compter du 01/01/2022 jusqu'au 30/06/2022 pour une durée hebdomadaire de 5 heures par semaine.

L'agent en question assurera des missions administratives RH et procédure paie.

- Un adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour un an à compter du 03/01/2022 jusqu'au 26/12/2022 pour une durée de 12 heures par semaine.

L'agent est mis à disposition pour assurer et participer à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires, notamment durant le temps de cantine.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 133/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme
HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux ressources
humaines,

- Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** la fermeture d'un poste d'animateur principal de 1ère
classe au 31/12/2021, suite au départ à la retraite de l'agent.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 134/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**CONVENTION DE
PARTICIPATION « SANTE »
DU CDG54**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du -

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN -
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT -
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT -
M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL -
M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR -
M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK -
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique de la Ville de Baccarat en date du 01/02/2021

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle en date du 13 septembre 2021.

Vu l'avis du comité technique la Ville de Baccarat en date du 30/11/2021 pour l'adhésion et le montant de la participation financière.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, la Ville de Baccarat a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Frais de Santé de ses agents pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022,

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle lors d'une délibération en date du 20 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil de l'avis du comité technique départemental, à l'opérateur MNT en groupement avec l'opérateur MUT'EST

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation et fixe le montant mensuel unitaire par agent à 5.00 € ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 135/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET
MISE EN PLACE D'UNE
NOUVELLE CONVENTION
TYPE AVEC LE SDIS POUR
LES POMPIERS
VOLONTAIRES TRAVAILLANT
A LA MAIRIE DE BACCARAT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - Mme CAREL - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK - M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant qu'en accord avec le SDIS, il a été décidé de revoir la convention type des pompiers volontaires en poste à la commune de Baccarat. A noter que la convention est tripartite entre la Ville, le SDIS 54 et le pompier volontaire concerné.
- Considérant que actuellement deux agents des services techniques sont concernés par ladite convention.

Cette convention type vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité pour les missions opérationnelles et les actions de formation en tant que pompier volontaire durant leur temps de travail.

Les éléments importants de la convention type sont les suivants :

- Le bon fonctionnement du service reste la priorité et le pompier volontaire doit en amont se mettre en relation avec son responsable pour signaler toutes absences en tant que pompier volontaire dans la limite de 15 heures d'intervention réelles par an
- Le temps d'intervention et les actions de formation hors du lieu de travail, sont assimilés à du travail effectif.
- La réintégration au poste doit se faire au plus vite dès que la remise en état du matériel est effectuée.
- Le sapeur-pompier volontaire ne doit pas s'engager sur une opération, dès lors qu'il a connaissance d'un travail impératif à réaliser.
- Un relevé d'heures ou attestation de formation sera demandé à chaque intervention ou stage effectué.

- La collectivité se réserve le droit ponctuellement de conserver l'intégralité de son personnel en activité.
- La durée des autorisations d'absence pour formation est de 5 jours par an soit 40 heures.
- Pas de report possible pour les jours non utilisés.
- La collectivité ne demande pas à percevoir les indemnités en lieu et place du sapeur-pompier volontaire.
- La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention SDIS / EMPLOYEUR relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les conventions particulières sur la base des éléments ci-dessus expliqués.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 136/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

OBJET

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION POUR LA
CAPTURE DES CHATS EN
VUE DE LEUR STERILISATION
– SPA DE SAINT-DIE-DES -
VOSGES / VILLE DE
BACCARAT / CABINET
VETERINAIRE DODET.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7 DECEMBRE 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil vingt et un, le treize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN –
Mme VAUDEVILLE – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –
Mme TIHA – M. MOUGIN – M. THIRIET – Mme MARCELLOT –
M. COUDRAY – Mme LAURENT – Mme COSSART – Mme CAREL –
M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR –
M. VANOT – M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK –
M. COMTE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALHERBE à M. MOUGIN – Mme
HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions
de secrétaire.

6. Liberté publique et pouvoir de police du maire **6.1 Police Municipale**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M.
Dominique THIIRET, conseiller délégué spécial aux finances,

Afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants dont
le nombre continue de progresser dans certains quartiers de la ville, il
y a lieu de reconduire la convention modifiée pour l'année 2022.

Chaque année une somme maximum sera déterminée par le Conseil
Municipal, il lui est proposé pour l'année 2022 la somme de 3.000€
TTC.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications apportées à la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **DIT** que pour l'année 2022, une somme de 3.000 € TTC maximum
sera versée au cabinet vétérinaire après validation de la facture par
la SPA ;
- **DIT** que la somme correspondante sera prévue au BP 2022.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX